

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 14 mars 2016

Monsieur le Président de la République,

Nous sommes auteur de bandes dessinées, designer, peintre, photographe, sculpteur.

Le secteur des arts visuels est le premier secteur culturel en termes d'emplois en France (plus de 318 000). Mais les conditions de vie des auteurs sont de plus en plus précaires.

Or, depuis quelques jours, notre communauté croit, à nouveau, en l'avenir. Le 16 février dernier, un amendement au projet de loi « Création, architecture et patrimoine » a été voté par le Sénat, à l'unanimité et par l'ensemble des familles politiques. Il sera très prochainement examiné à l'Assemblée nationale.

Cet amendement a pour objet de consacrer le partage légitime de la valeur de nos œuvres massivement captées et banalisées, sans notre autorisation et sans aucune rémunération, par les moteurs de recherche, depuis plusieurs années.

Ces derniers retirent en effet des bénéfices considérables de leurs services de référencement d'images, sans contrepartie pour les créateurs et tout en court-circuitant l'ensemble des marchés existants ou émergents qui nous rémunéraient jusqu'alors.

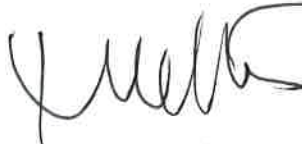
Nous attendons que la France montre l'exemple dans le monde et puisse inspirer ses voisins européens en consacrant définitivement cette législation.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre plus haute considération.

DOMINIQUE ISSERMANN



BÉNÉDICTE GUETTIER



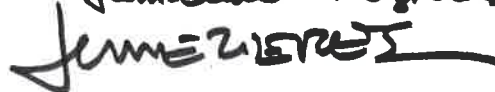
ANDRÉ JUILARD



Patrick Zachmann



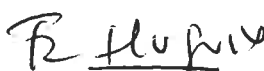
Jean-Claude Mézières



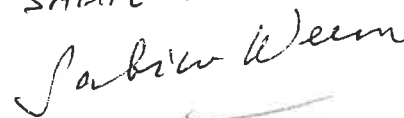
ERIC BOUVET



Françoise Huguin



SABINE WEISS



YAN MORVAN



Narc CHAUNEL

